



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VERRIÈRES-LE-BUISSON

Grand Prix de l'Environnement
Fleur verte 2010 - 2013 ❁
Ville Internet @@@@

Verrières, le 25/10/2019

Mesdames et Messieurs
les Présidents d'associations

SERVICES DES RELATIONS EXTERIEURES

Affaire suivie par Aurore OLIVIER
01 69 53 78 07
relations.exterieures@verrieres-le-buisson.fr
REF : N° D19/ /AG/VAO

Objet : subvention 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de demande de subvention municipale pour l'année 2020 est téléchargeable en ligne sur le site de la Ville, rubrique Associations (www.verrieres-le-buisson.fr). Si vous n'avez pas d'accès à internet, je vous invite à venir retirer le dossier en mairie auprès du service Relations extérieures.

Ce dossier doit être retourné, accompagné des pièces justificatives, avant le **1^{er} décembre 2019**. J'attire votre attention sur le fait qu'en raison des élections municipales de mars prochain, le budget de la commune, dont font parties les subventions municipales aux associations, sera voté par le nouveau Conseil issu des élections. Le versement des subventions n'interviendra donc au plus tôt qu'en avril-mai 2020.

Dans la continuité des années précédentes, la Ville souhaite poursuivre sa politique volontariste d'accompagnement de la vie associative menée depuis plusieurs années, et ce malgré un contexte économique difficile et contraint. Aussi, chaque subvention versée en 2020 le sera **exclusivement pour aider des projets identifiés** et ainsi accompagner le développement et la pérennité des activités. Par ailleurs, il va de soi que je souhaite poursuivre la politique d'aides en nature, notamment par la mise à disposition de matériel et de locaux selon les modalités habituelles et dans la limite de nos possibilités.

Afin de pouvoir aider chacun de vous comme il se doit, je vous invite à présenter avec vos demandes de subventions le détail de votre activité pour l'année écoulée et de vos projets pour l'an prochain. Dans le cas où une subvention vous a été attribuée pour l'exercice 2019, **je vous remercie de bien vouloir détailler l'utilisation qui en a été faite.**

.../..

Adresser toute correspondance à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - B.P. 86 - 91371 Verrières-le-Buisson Cedex
Téléphone : 01 69 53 78 00 - Télécopie : 01 60 11 90 30 - site Internet : verrieres-le-buisson.fr
contact@verrieres-le-buisson.fr

Votre dossier devra également comporter un budget détaillé et construit. Sans ces éléments votre demande ne pourra malheureusement pas recevoir de réponse positive.

J'insiste sur la nécessité de bien vouloir me communiquer toutes les pièces demandées et de faire apparaître dans le détail les éléments matériels mis, le cas échéant, à votre disposition par la commune (photocopies, locaux, matériel, fluides etc...).

Ces informations sont impératives dans le cadre des règles de la comptabilité publique et du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes. Par conséquent, tout dossier incomplet ou illisible sera écarté.

J'attire enfin votre attention sur le fait que votre compte d'exploitation, qu'il soit sur année civile, scolaire ou autre, doit être daté et signé par le Président.

Comme à l'accoutumée, vous voudrez bien joindre à votre demande de subvention :

- les photocopies des derniers relevés bancaires du (ou des) compte (s) courant (s),
- les éventuels placements financiers de votre association.

Également, afin d'actualiser les dossiers, je vous remercie de transmettre, si cela n'a pas déjà été fait :

- les statuts de votre association, certifiés à jour, accompagnés de la déclaration en préfecture,
- la liste des membres dernièrement élus du conseil d'administration et du bureau, avec leurs coordonnées.

Sûr de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération dévouée.

**Le Maire,
Vice-Président de Paris-Saclay,**



François Guy TRÉBULLE